



1203123104

DATE DEPOT : 2012-03-26

NUMERO DE DEPOT : 2012R031177

N° GESTION : 2009B06969

N° SIREN : 511709677

DENOMINATION : ADENES

ADRESSE : 03 rue de Stockholm 75008 Paris

DATE D'ACTE : 2011/12/02

TYPE D'ACTE : RAPPORT COMMISSAIRE AUX COMPTES

NATURE D'ACTE :

ADENES

S.A.S. au capital de 1 200 000 euros
Siège social : 3 rue de Stockholm – 75009 PARIS
RCS PARIS B 511 709 677

RAPPORT DE COMMISSARIAT AUX APPORTS (Actions ELEX ATLANTIQUE AQUITAINE)°

Bertrand MIQUEL

47 rue de Courcelles – 75008 PARIS -Tél 01 53 89 02 40

Bertrand MIQUEL

*H.E.C
Expert Comptable
Commissaire aux Comptes
Expert près le Tribunal Administratif
et la Cour d'Appel de Paris*

47, rue de Courcelles
75008 PARIS
bmiquel@caprogec.com

Tél : 01 53 89 02 40
Fax : 01 53 89 02 49

ADENES

S. A.S. au capital de -1 200 000 euros
Siège social : 3 rue de Stockholm – 75009 PARIS
RCS PARIS B 511 709 677

RAPPORT DE COMMISSARIAT AUX APPORTS

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Nous avons établi le présent rapport, en exécution de la mission qui nous a été confiée par ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Paris en date du 7 avril 201. Il concerne l'apport à votre société de trente neuf actions (6%) de la société ELEX ATLANTIQUE AQUITAINE (anciennement DU PORTAL ET JEAN EXPERTISES), Société par actions simplifiées au capital de 262 000 €, ayant son siège social à AYTRE (17440) Le Boyard, Avenue de la Rotonde, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de la Rochelle sous le n°397 733 080 et dont l'activité consiste en l'exploitation de cabinets d'expertise en assurance. Il a été établi conformément à l'article L 225-147 du Code de commerce. Il a pour objectif de vérifier que la valeur de l'apport n'est pas surévaluée.

PRESENTATION DE L'OPERATION

La société ADENES a été créée par des sociétés qui ont pour activité en France l'expertise auprès des sociétés d'assurances. La constitution d'un groupe d'Experts d'audience nationale sous le nom d'ELEX IARD est l'objectif recherché.

Pour consolider ce groupe, il est apparu souhaitable qu'ADENES prenne des participations dans les sociétés actionnaires en vue de renforcer le concept de réseau.

L'apport à ADENES de 39 actions de la société ELEX ATLANTIQUE AQUITAINE (anciennement DU PORTAL ET JEAN EXPERTISES) soit 6% environ de son capital proposé dans le contrat d'apport entre dans ce cadre.

La société ELEX ATLANTIQUE AQUITAINE, une des sociétés actionnaires d'ADENES, a une activité d'expertise auprès des sociétés d'assurance dans le domaine de l'expertise Professionnel Particulier Entreprises dans le Sud Ouest.

Il m'appartient de donner mon avis sur la valeur de cet apport, sachant que la méthodologie de cette évaluation a été définie entre les parties du groupe antérieurement à cette opération.

EVALUATION DE L'APPORT

L'apport représente donc 6 % de la valeur de la société ELEX ATLANTIQUE AQUITAINE

La méthode retenue pour évaluer cette société a consisté à faire la somme de trois éléments ; l'apport étant limité à 6 % de cette valeur :

- L'actif net retraité de la société
- Quatre fois la valeur du bénéfice courant avant impôt sur la société.
- 15 % du chiffre d'affaires courant.

Le principe est d'éliminer dans cette évaluation tous les éléments considérés comme exceptionnels ou non récurrents. Elle est détaillée en annexe du contrat d'apport.

1. L'actif net retraité

L'actif net, c'est-à-dire le capital social et les réserves lors du dernier bilan arrêté au 30 juin 2011 a été ajusté par diminution des valeurs incorporelles. Par ailleurs la distribution de bénéfice qui a été décidée ensuite par les actionnaires a été enlevée. Le montant ainsi retenu est de 2 075 030 €. La distribution de dividendes retranchée a été de 683 605 €.

2. Quatre fois la valeur du bénéfice courant avant impôt sur les sociétés.

La société durant les exercices clos les 30 juin 2010 et 2011 a profité d'un surcroît d'activité exceptionnel d'abord par la tempête Klaus et ensuite par la tempête Xynthia. Il a donc été décidé de prendre comme référence l'exercice clos le 30 juin 2010 et de neutraliser une partie de ce résultat en faisant l'estimation de l'effet de la tempête Klaus. Il a été retenu un montant de 771 419 € multiplié par quatre, soit 3 085 676 €. Il n'a pas été retenu le montant de l'exercice clos le 30 juin 2011 car son évaluation étant devenue complexe par le double effet de deux tempêtes. La rémunération des dirigeants n'a pas été retraitée.

3. 15 % du chiffre d'affaire courant

Les tempêtes Klaus et Xynthia ont naturellement perturbé le chiffre d'affaires de la société. La référence des comptes au 30 juin 2010 a donc pour les mêmes raisons été prise. Cet apport exceptionnel d'activité a été neutralisé, ainsi que les pertes sur les créances impayées, les chiffres d'affaires interne au sein du groupe et celui réalisé du fait de l'existence d'ADENES. Le chiffre d'affaires obtenu est donc de 2 791 743 €. 15 % représente donc 418 761 €.

La valeur de la société ELEX ATLANTIQUE AQUITAINE sur la base de ce modèle d'évaluation est donc de $2\,075\,030\text{ €} - 683\,605\text{ €} + 3\,085\,676\text{ €} + 418\,761\text{ €} = 4\,895\,862\text{ €}$.

L'apport consiste en 39 actions sur les 655 actions que détient la société ELEX ATLANTIQUE AQUITAINE (39 / 655) soit donc 291 509 €. Le montant finalement retenu a été très légèrement modifié dans le traité d'apport pour des raisons d'arrondis.

DILIGENCE

Nous avons examiné la nature de l'activité des sociétés ELEX ATLANTIQUE AQUITAINE et ADENES de façon à comprendre leur activité et rencontré leur dirigeants.

Nous avons examiné avec les documents qu'ils nous ont fournis en vue de comprendre la nature du réseau qu'ils sont en train de construire et les accords antérieurs qui avaient été passés.

Nous avons au siège d'ELEX ATLANTIQUE AQUITAINE à Aytre examiné les comptes de la société, les points particuliers de l'arrêté des comptes et les événements particuliers des années récentes et les comptes prévisionnels 2012.

Nous avons examiné l'application de la formule d'évaluation de la société ELEX ATLANTIQUE AQUITAINE et nous nous sommes interrogés sur sa validité par rapport à d'autres systèmes d'évaluation.

Nous avons pris contact avec le commissaire aux comptes d'ELEX ATLANTIQUE AQUITAINE.

APPRECIATION DE LA VALEUR DE L'APPORT

La méthode d'évaluation des apports utilisée n'est pas classique. Elle a été définie selon un protocole d'accord entre les sociétés concernées, pour être appliquée dans cette circonstance.

Toutes les méthodes d'évaluation existantes combinent d'une façon ou d'une autre les critères de capitalisation des résultats, évaluation des actifs individuels et chiffres d'affaires.

Il nous appartient de m'assurer que la méthode retenue ne produise pas une évaluation notablement supérieure à d'autres évaluations utilisées plus couramment.

L'opération qui vous est proposée porte sur une participation faible de seulement 6% de la société ELEX ATLANTIQUE AQUITAINE. Néanmoins, elle permet à votre société de consolider son réseau de sociétés d'expertise auprès de sociétés d'assurances, indispensable pour son avenir. Elle crée un lien fort avec la société apporteuse, même s'il n'est pas indestructible. Dans ces conditions, j'estime qu'il est possible d'accepter une évaluation qui pourrait être considérée comme élevée dans un autre contexte.

Nous avons comparé la méthode d'évaluation qui a été appliquée à des méthodes plus classiques qui capitaliseraient les bénéfices présents et futurs de la société. Nous estimons que l'évaluation qui vous est proposée et qui est faite sur la base de données raisonnablement choisies, avec notamment l'élimination des effets climatiques exceptionnels, ne surévalue pas l'apport qui est proposé.

CONCLUSION

L'estimation de 291 509 € pour les 39 actions de la société ELEX ATLANTIQUE AQUITAINE n'est pas surévaluée, dans le contexte de l'opération qui vous est proposée.

Je n'ai pas relevé par ailleurs d'avantages particuliers liés à cet apport.

Paris le 2 décembre 2011

Bertrand MIQUEL

